

AIDES PUBLIQUES

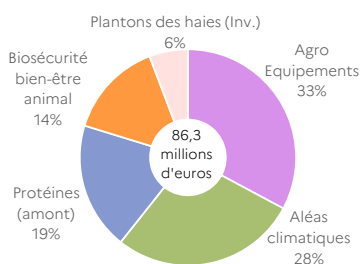
Toutes les spécialisations agricoles ont bénéficié d'aides du plan de relance

Suite à la crise sanitaire, l'État au travers du plan « France Relance » a souhaité investir dans l'agriculture en se fixant trois priorités : renforcer la souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique et adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique. L'Europe cofinance à hauteur de 40 % le plan de relance français.

Entre janvier 2021 et septembre 2022, 86,3 millions d'euros ont été attribués à 4 900 structures néo-aquitaines au titre des mesures du plan de relance pour les exploitants agricoles. Environ 7 % des exploitations en ont bénéficié pour un montant moyen de 16 000 euros. Cette part atteint 12 % pour les moyennes ou grandes structures et 2 % pour les petites et « micros » fermes. Les exploitants sont souvent jeunes et déjà engagés dans une dynamique d'investissement. Les différents dispositifs ont permis de toucher l'ensemble des spécialisations agricoles de la région mais à des niveaux variables. Les élevages de porcins, de volailles et les cultures fruitières sont les plus demandeuses, à l'inverse du maraîchage ou des élevages d'ovins.

Figure 1
61 % des aides pour l'investissement vers la transition agroécologique et la protection contre les aléas climatiques

Répartition des montants par mesure



Note : Les mesures sont expliquées pages 2 et 3.

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Tableau 1
Plan de relance en Nouvelle-Aquitaine, mesures pour les exploitants agricoles

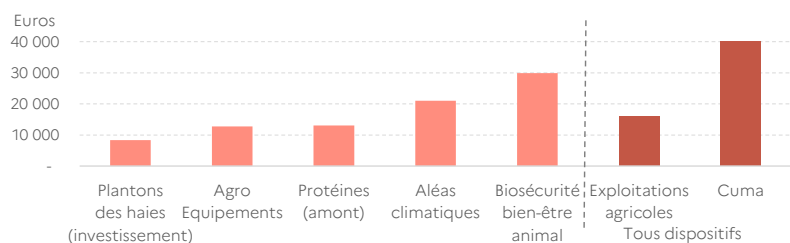
Mesure	Montant million euros	Bénéficiaires
Agro Equipements	28,305	2 215
Aléas climatiques	24,040	1 143
Protéines (amont)	16,454	1 257
Biosécurité bien-être animal	12,481	420
Plantons des haies (investissement)	4,983	599
Ensemble	86,263	4 855

Note : Un exploitant peut bénéficier de plusieurs mesures.

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Figure 2
Les Cuma bénéficiaires pour des investissements plus importants

Montants moyens par bénéficiaire, par mesure



Note : Le taux d'aide est plus élevé pour les CUMA.

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Le matériel financé en Nouvelle-Aquitaine

1 900 matériels de protection contre la sécheresse, près de la moitié pour les exploitations spécialisées en grandes cultures.

670 matériels de lutte contre le gel, la moitié pour la viticulture.

160 protections grêle, la moitié pour les cultures fruitières.

330 matériels d'épandage d'effluents favorables à la qualité de l'air ou de précision.

110 équipements de pulvérisation de précision pour l'application des produits phytopharmaceutiques.

3 390 équipements de substitution aux traitements phytopharmaceutiques (désherbage mécanique, gestion de l'enherbement, filets anti-insectes, ...).

2 340 investissements pour le développement des protéines végétales et semences.

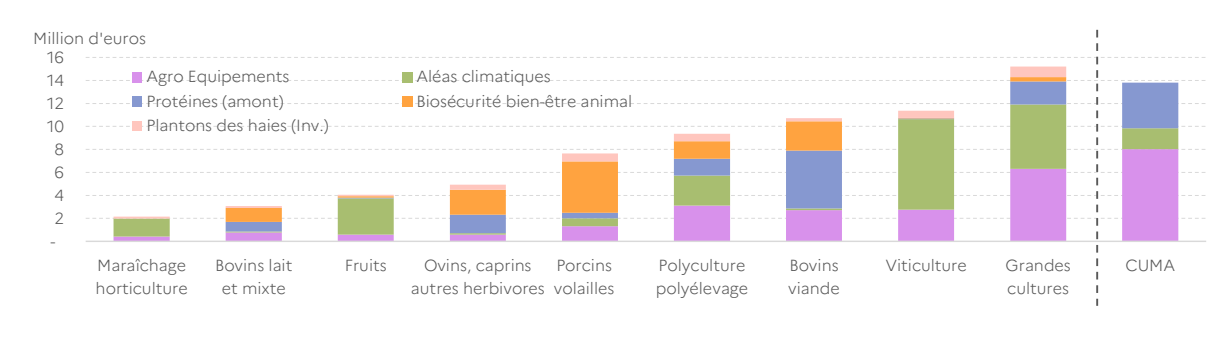
420 constructions, améliorations de bâtiments ou aménagements extérieurs dans les élevages.

900 km de haies plantées.

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Figure 3
La diversité des mesures a permis de toucher l'ensemble des spécialisations agricoles

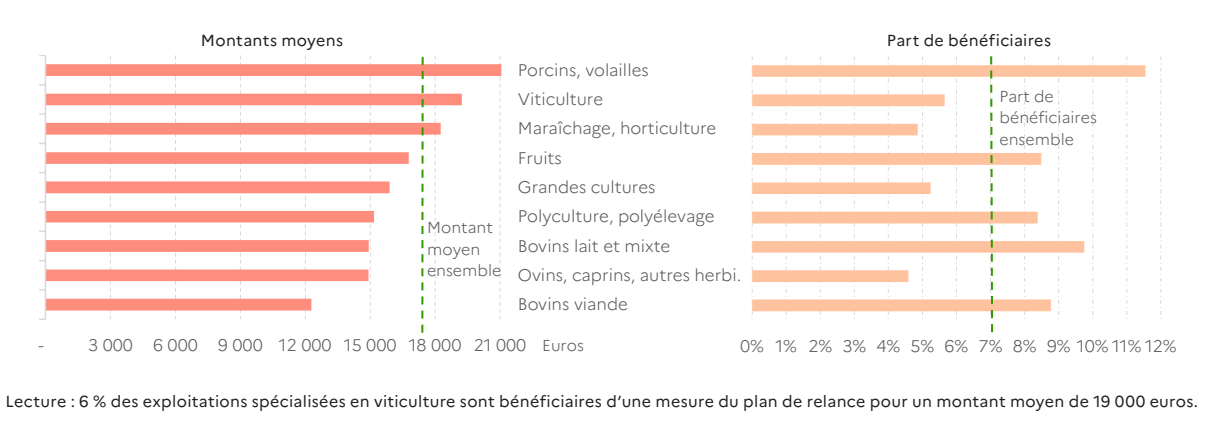
Répartition des montants par mesure, par spécialisation



Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, RA 2020

Figure 4
La part de bénéficiaires varie selon les spécialisations agricoles

Montants moyens et part de bénéficiaires par spécialisation



Lecture : 6 % des exploitations spécialisées en viticulture sont bénéficiaires d'une mesure du plan de relance pour un montant moyen de 19 000 euros.

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, RA 2020

Les mesures du volet « transition agricole, alimentation et forêt » visent trois objectifs : renforcer la souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale, adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique. Cinq mesures concernent plus particulièrement les exploitants agricoles. Elles contribuent à la modernisation et à la compétitivité de l'agriculture française.

L'aide aux investissements en **agroéquipements** nécessaires à la transition agroécologique vise à réduire l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants) et des dérivés de produits phytopharmaceutiques. Les matériels éligibles correspondent aux buses et équipements d'application des produits phytopharmaceutiques permettant de réduire la dérive ou la dose appliquée, à certains équipements de substitution à l'usage de produits

phytopharmaceutiques, aux matériels d'épandage de fertilisants et aux matériels de précision. Le taux d'aide varie entre 20 et 50 %.

L'aide aux investissements en agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique a vocation à améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux **aléas climatiques** dont la fréquence augmente. Les matériels éligibles permettent une protection contre le gel, la grêle et la sécheresse. Ils sont accompagnés *a minima* à hauteur de 30 %.

L'aide aux investissements en équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en **protéines végétales** et le développement de sursemis de légumineuses contribue à la souveraineté alimentaire de la France. Cette aide soutient à hauteur de 40 % des investissements en matériels et en semences.

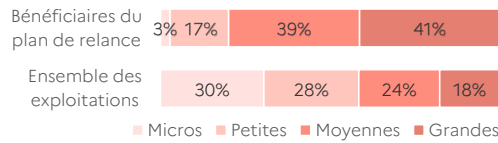
Un dispositif accompagne les éleveurs dans l'adaptation de leur exploitation pour répondre aux enjeux sur le **bien-être animal** et la **biosécurité**. Il permet de financer les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies et d'améliorer les conditions d'élevage.

Le programme **Plantons des haies** aide les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres. Sont financés les projets d'implantation de haies et d'arbres (volet investissement) et les actions d'accompagnement et d'animation (non incluses dans cet Essentiel).

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Figure 5
Des dispositifs surtout mobilisés par les moyennes et grandes exploitations

Exploitations bénéficiaires par taille économique



Lecture : 41 % des exploitations bénéficiaires sont de grande taille économique, alors que les grandes exploitations ne représentent que 18 % des exploitations de la région.

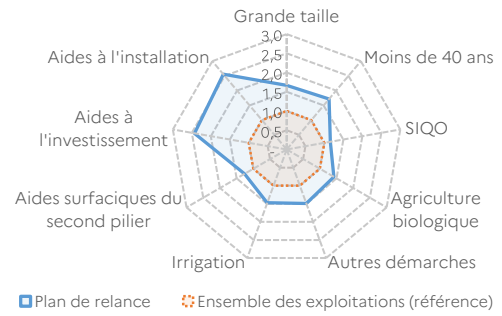
Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, RA 2020

Dans la région en 2020, 19 572 fermes sont des **micos exploitations** (parmi 64 200 exploitations agricoles). Elles représentent 10 % de l'emploi agricole. Plus de la moitié de leurs exploitants sont âgés de plus de 60 ans. Leur surface agricole est réduite et une sur deux est classée en grandes cultures. Celles qui bénéficient d'une aide du plan de relance ont des surfaces plus importantes et, comme pour les autres tailles économiques, l'exploitant est souvent plus jeune et déjà bénéficiaire d'aides du second pilier de la PAC.

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, RA 2020

Figure 6
Des exploitants plus jeunes et déjà bénéficiaires d'aides du second pilier de la PAC

Profil des bénéficiaires, hors micos exploitations

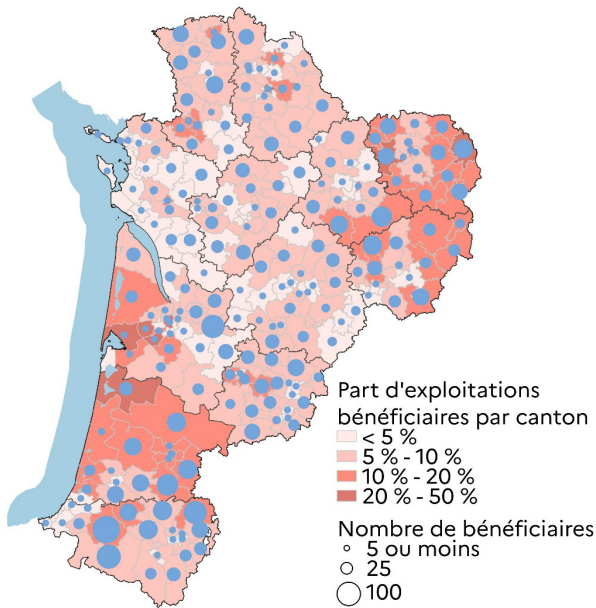


Lecture : La perception d'une aide à l'installation est deux fois et demi plus fréquente parmi les bénéficiaires du plan de relance que dans l'ensemble des exploitations agricoles de la région.

Note : Les caractéristiques de l'ensemble des exploitations sont ramenées à 1 et servent de valeur de référence.

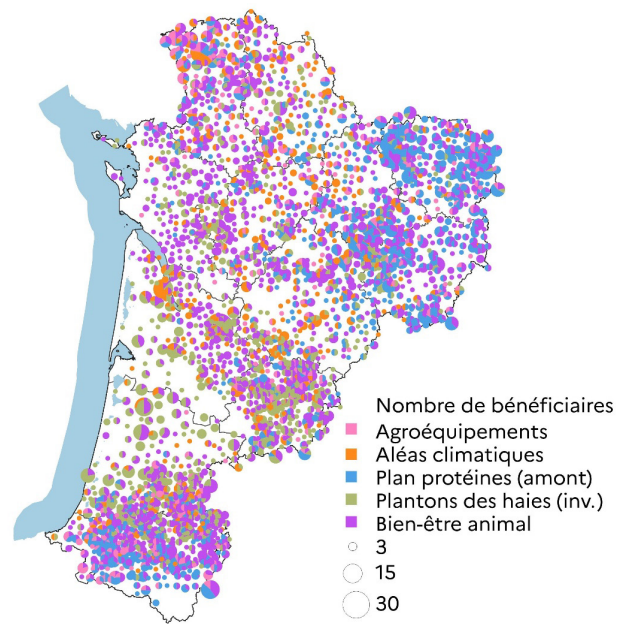
Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, RA 2020

Carte 1
Exploitations bénéficiaires d'une mesure du plan de relance en Nouvelle-Aquitaine, par canton



©IGN - Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, RA 2020

Carte 2
Nombre d'exploitations bénéficiaires d'une mesure du plan de relance en Nouvelle-Aquitaine



©IGN - Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

SOURCE, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Cette étude ne concerne que les **mesures à destination des exploitants agricoles qui sont gérées par les DRAAF, DDT(M) et FranceAgriMer**. Elles ne représentent qu'une partie des mesures du volet « transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance. Les données fournies par les services gestionnaires de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine sont celles disponibles en septembre 2022. Elles sont complétées par le recensement agricole 2020 (RA 2020).

Un **bénéficiaire** correspond à un Siret. Il peut avoir déposé plusieurs dossiers pour une ou plusieurs mesures.

La **part de bénéficiaires** est estimée par le nombre d'exploitations agricoles bénéficiaires du plan de relance rapporté au nombre d'exploitations au RA 2020.

Tailles économiques des exploitations : Elles sont calculées à partir de la production brute standard (PBS) de 2017.

Micro exploitation : PBS inférieure à 25 000 euros par an - Petite : PBS comprise entre 25 000 et 100 000 euros - Moyenne : PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros - Grande : plus de 250 000 euros de PBS.

Spécialisation des exploitations : Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Tableau 2
Montants par mesure et par département (janvier 2021 - septembre 2022)

Département	Agro Equipements	Aléas climatiques	Protéines (amont)	Biosécurité bien-être animal	Plantons des haies (Inv.)	Ensemble mesures
Charente	1 881 153	1 987 150	383 933	599 691	602 336	5 454 262
Charente-Maritime	2 022 349	1 223 913	s	s	149 461	4 059 559
Corrèze	1 715 697	687 095	2 421 521	714 391	73 668	5 612 373
Creuse	2 285 474	200 887	2 726 164	889 235	120 438	6 222 198
Dordogne	2 040 145	1 371 181	1 071 735	561 694	657 341	5 702 095
Gironde	1 850 051	7 502 872	s	s	487 807	9 998 049
Landes	3 375 217	4 081 336	764 677	1 157 574	802 581	10 181 385
Lot-et-Garonne	2 620 205	3 587 856	1 007 480	849 073	329 762	8 394 377
Pyrénées-Atlantiques	5 028 427	1 681 870	4 879 903	3 262 068	336 788	15 189 057
Deux-Sèvres	2 465 631	563 630	991 189	2 404 627	529 299	6 954 376
Vienne	1 628 947	965 749	499 013	949 924	605 186	4 648 820
Haute-Vienne	1 391 748	186 438	1 237 409	742 704	288 258	3 846 557
Nouvelle-Aquitaine	28 305 045	24 039 978	16 453 871	12 481 290	4 982 924	86 263 108

s : secret statistique

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires par mesure et par département (janvier 2021 - septembre 2022)

Département	Agro Equipements	Aléas climatiques	Protéines (amont)	Biosécurité bien-être animal	Plantons des haies (Inv.)	Ensemble mesures
Charente	157	63	33	17	62	295
Charente Maritime	146	55	16	s	7	225
Corrèze	186	42	191	24	21	376
Creuse	182	26	294	46	13	454
Dordogne	148	74	85	18	86	352
Gironde	187	227	8	s	72	438
Landes	217	247	37	29	60	513
Lot-et-Garonne	226	190	59	35	50	475
Pyrénées-Atlantiques	366	111	287	102	45	777
Deux-Sèvres	162	36	75	78	66	374
Vienne	105	50	48	28	73	277
Haute-Vienne	133	22	124	31	44	299
Nouvelle-Aquitaine	2 215	1 143	1 257	420	599	4 855

s : secret statistique

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine

►►► Pour en savoir plus

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/plan-de-relance-r767.html>



www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
avec la collaboration de : Virginie GRZESIAK (Sreaa), Valérie LAPLACE (FAM)
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2022